

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS/456
1^{er} novembre 2006

(06-5298)

MESURES SANITAIRES/PHYTOSANITAIRES

Les organisations internationales font cause commune pour conseiller l'OIE sur l'utilisation du fonds pour la santé et le bien-être animal

Le 20 octobre 2006, cinq organisations internationales se sont réunies à Paris pour conseiller l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur l'utilisation du fonds destiné à aider les pays en développement à se conformer aux normes internationales relatives au traitement des foyers de maladie, et sur d'autres questions connexes.

En s'attaquant efficacement aux maladies, les pays peuvent offrir un meilleur niveau de vie à leurs citoyens et un accès plus facile aux marchés d'exportation.

Des responsables de haut niveau de la Banque mondiale (qui a présidé la réunion), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont travaillé aux côtés de leurs homologues mandatés par les donateurs actuels ou potentiels tels que le Japon, la France, les États-Unis, l'Australie et la Commission européenne.

La réunion du Comité consultatif sur le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux ainsi constitué s'est tenue à Paris, au siège de l'OIE. Le Comité consultatif a d'abord défini sa méthode de travail et ses objectifs et a ensuite décidé de mettre en place un mécanisme de communication pour la consultation entre les partenaires pendant les périodes de crises et à tout autre moment.

À ce jour, 13 millions de dollars EU ont été versés au Fonds, permettant de financer des études économiques et d'identification des domaines d'investissement prioritaires ainsi que des activités de "formation des formateurs" et d'évaluation des services vétérinaires dans 15 pays pilotes sur les cinq continents.

La Commission européenne a pour sa part annoncé qu'elle contribuera à promouvoir les activités relatives au bien-être animal en aidant les pays à mettre en œuvre les lignes directrices de l'OIE dans ce domaine. Cet engagement a reçu le soutien des États membres de l'Union européenne.

Le Fonds a été établi en 2004 par une résolution du Comité international de l'OIE, votée à l'unanimité par les pays membres, pour les aider à renforcer leurs capacités dans les domaines de la santé et du bien-être des animaux.

Lors de la crise due à l'influenza aviaire, l'OIE, la FAO et l'OMS ont préconisé que ce dispositif serve à promouvoir une bonne gouvernance partout dans le monde de sorte que les pays puissent améliorer leurs capacités de détection précoce et de réponse rapide en cas de foyers de maladies animales, y compris celles pouvant affecter les êtres humains (zoonoses). L'accent est mis, en particulier, sur les pays en développement.

Lors de son allocution d'ouverture, le Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a déclaré que, "s'agissant de la gouvernance et de la gestion des crises zoonosaires, il est crucial de disposer d'un mécanisme partagé par les organisations internationales partenaires et les donateurs qui permette d'établir des synergies et de mieux affecter les ressources, qui sont limitées". Il a ensuite ajouté: "En matière de bonne gouvernance concernant la sécurité sanitaire des aliments, et la prévention et le contrôle des maladies animales, il est essentiel de pouvoir assurer une détection précoce et une réponse rapide. C'est pourquoi la communauté internationale a besoin de ce dispositif."

L'OIE, basée à Paris, et la FAO, basée à Rome et qui a récemment inauguré, avec le soutien de l'OIE, un Centre de gestion de crises (CMC) sont les deux organisations directement compétentes en matière de santé animale, y compris les maladies animales transmissibles à l'homme, ces dernières entrant également dans le domaine de compétence de l'OMS, basée à Genève. La Banque mondiale, basée à Washington, s'occupe du financement du développement. L'OMC, basée à Genève, dispose d'un Accord et d'un Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord et Comité SPS), portant sur les mesures relatives à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé animale et à la santé des végétaux applicables aux échanges internationaux.

Liens Internet:

Banque mondiale: www.worldbank.org

FAO: www.fao.org

OIE: www.oie.int

OMC-SPS: www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_f.htm

OMS: www.who.int

FIN